

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04/07/22  
PROCES-VERBAL**

Le quatre juillet deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de votants : 11 (1 procuration) – Véronique ARLAUD ne participe pas au vote**

**Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND**

**Présents** : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

**Représenté** : GAY Robert représenté par TEMPLIER Jean-Pierre à qui il a donné procuration.

**Absents excusés** : D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, TENOUX Gérard.

**Ordre du jour** :

- Attribution du marché pour l'achat et l'installation de bungalows destinés à l'EMI

**1. Attribution du marché pour l'achat et l'installation de bungalows destinés à l'EMI**

*Votants : 11 – Suffrages exprimés : 11 (11 pour)*

Lors de sa réunion du 14 mars 2022, le bureau communautaire avait donné un avis favorable de principe à l'installation temporaire de bungalows sur l'aire de jardin du pôle de Lazer pour accueillir l'antenne laragnaise de l'école de musique intercommunale (EMI) à la rentrée 2022-2023, dans l'attente de la réalisation des travaux de réaménagement de l'école de Montéglin.

Par délibération n° 20.22 du 9 mai 2022, le bureau avait ainsi approuvé le lancement d'une consultation pour l'achat et l'installation de bungalows d'une surface totale au sol d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Le coût du marché était estimé à 68.000 € HT.

A la suite de cette délibération, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 9 juin 2022.

2 plis ont été reçus : un de l'entreprise Geslin Concept (13680 Lançon en Provence) et un de l'entreprise Mouvbox (66000 Perpignan).

Après analyse, il est proposé d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation (valeur prix : 60% et délai de livraison 40%), à savoir celle de l'entreprise Mouvbox pour un montant de 42 478 € HT soit 50 793,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- attribue le marché pour l'achat et l'installation de bungalows destinés à l'EMI à l'entreprise SAS Mouvbox pour un montant de 42 478 € HT, soit 50 793,60 € TTC ;
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à son exécution.